CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 DECEMBRE 2017

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N° 2017-016

Prévision d'exécution du Budget 2017 et Budget 2018

Vu le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires en date du 30 août 2017 portant nomination de Monsieur Olivier SASSI en qualité de Directeur Général de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var à compter du 1er septembre 2017,

Vu la délibération n°2015-012 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 3 novembre 2015 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lequel fixe les attributions du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général,

Vu le décret n°20121-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015, modifié par l'arrêté du 24 août 2016, relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu la circulaire du 11 août 2017 relative au cadre budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'Etat pour 2018,

Vu le rapport de présentation et les tableaux présentés,

Vu les débats en séance,

Le Conseil d'Administration :

- Prend connaissance de la prévision d'exécution du budget 2017 de l'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var ;

- Approuve, pour l'exercice budgétaire 2018,
    - Les autorisations d'emplois hors plafond de la LFI comme présentées au tableau n°1, à savoir 31.8 ETP et 31.3 ETPT (hors Directeur général et Agent comptable),

Etablissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

- Le compte de résultat prévisionnel comme présenté au tableau n°2 pour 41.564 K€ de charges et 44.689 K€ de produits, faisant apparaitre un bénéfice de 3.125 K€,
- L'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés comme présentée au tableau n°2

- Prend acte des montants suivants constitutifs du budget :
  - 39.676 K€ d'autorisations d'engagement dont :
    - 3.153 K€ de Dépenses de personnel
    - 36.403 K€ de Dépenses de fonctionnement
    - 120 K€ de Dépenses d'investissement
  - 39.929 K€ de crédits de paiement dont :
    - 3.070 K€ de Dépenses de personnel
    - 36.739 K€ de Dépenses de fonctionnement
    - 120 K€ de Dépenses d'investissement
  - 22.869 K€ de recettes

- Prend connaissance des tableaux n°1 (Emplois), n°3 (Budget par destination et par origine), n°4 (Opérations pour compte de tiers), n°5 (Plan de trésorerie) et n°6 (Prévisions des opérations pluriannuelles),

- Autorise le directeur général à contracter auprès d'un ou de plusieurs établissements bancaires un nouvel emprunt d'un montant maximal de deux millions d'euros et à souscrire les cinq millions d'euros correspondant au reliquat de l'autorisation d'emprunt approuvée par le conseil d'administration du 15 décembre 2016 au titre de l'exercice 2017 et qui n'a pas été mobilisé.

- Autorise le directeur général à souscrire auprès d'un ou de plusieurs établissements bancaires une ligne de trésorerie d'un montant maximal de trois millions d'euros.

- Charge le directeur général et l'agent comptable, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le 1er Vice-Président
du Conseil d'Administration

François BERTRAND

Vu et approuvé
Le Préfet des Alpes-Maritimes,

Georges-François LECLERC

Etablissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26